

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :  
en exercice 12  
présents 8  
votants 11 (3  
pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30  
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la  
présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.  
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme  
CHAUSSADE, Mme MICHELON-NATTERO, Mme COIFFARD, Mme  
DEZALY, Mme PASQUET.

EXCUSÉS : M. PAILLARD (parti en cours de séance, pouvoir à Mme  
ORLIANGE), Mme GAILLARD (partie en cours de séance) Mme GIOUX  
(pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).

Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

## **O B J E T :** **Columbarium**

Le conseil municipal,

Considérant la délibération en date du 3 mars 2011 approuvant la création  
d'un columbarium de 6 cases au cimetière communal et les tarifs décrits dans  
la délibération du 21 juin 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix POUR,  
1 ABSTENTION),

- Décide de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

concession de 15 ans renouvelable	295 €
concession de 30 ans renouvelable	531 €
ouverture et fermeture de case du columbarium	41 €
dispersion des cendres au jardin du souvenir	

- Rappelle que les recettes correspondantes sont imputées sur le budget  
principal pour ce qui concerne les concessions et sur le budget des pompes  
funèbres pour les prestations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre  
2022 et de l'affichage le 12 décembre 2022,

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Jean-François  


REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com